

2024

ETAT DE REALISATION

FAIT	A CONTINUER	A RENFORCER	EN COURS	A CREER
------	-------------	-------------	----------	---------

VOLET 1 : PROMOUVOIR ET ENCOURAGER L'EGALITE PAR LE BIAIS DES POLITIQUES PUBLIQUES

		ÉTAT DE RÉALISATION 2022	ÉTAT DE RÉALISATION 2023	ÉTAT DE RÉALISATION 2024
1	Formation du personnel municipal			
2	Sensibilisation des publics petite enfance, enfance / prévention et promotion familles jeunesse			
3	Programmation exemplaire dans la diversité des choix des programmes, des intervenants des thématiques			
4	Garantir une plus grande mixité dans l'accès et l'aménagement des espaces publics			
5	Nommer des rues/équipements avec des noms de femmes durant tout le mandat			
6	Promouvoir la mixité dans les formations et l'accès à tous les métiers			
7	Soutenir les projets de créations et initiatives économiques favorisant la mixité			
8	Création d'un groupe de travail sur la monoparentalité			
9	Animer des réseaux de partenaires			
10	Renforcer les actions envers le public			
11	Ouverture de logements d'urgence			
12	Accompagnement du portage politique / Instances citoyennes et de pilotage			
13	Organisation de temps forts et événements dédiés			
14	Mise en place d'une Charte d'accueil et de respect mutuel intégrant l'Égalité et la lutte contre les discriminations			
15	Promotion de l'Égalité réelle dans les associations			
16	Encouragement des initiatives en faveur de l'Égalité			
17	Prise en compte de l'Égalité dans les études de commande publique			
18	Écrire une charte de communication de référence			
19	Valoriser les expériences et engagements pour l'Égalité sur les supports de la ville			
20	Accroître la visibilité de l'engagement de la Ville sur les questions de l'Égalité			
21	Création d'outils méthodologiques et d'évaluation partagés			
22	Intégrer des réseaux professionnels et/ou d'élus et élus			

VOLET 2 : AGIR POUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE DES AGENTES ET DES AGENTS DE LA VILLE

		ÉTAT DE RÉALISATION 2022	ÉTAT DE RÉALISATION 2023	ÉTAT DE RÉALISATION 2024
23	Inscrire la mission Égalité dans l'organigramme des services			
24	Veiller à la mixité dans la Collectivité sur les fonctions de pilotage			
25	Identifier dans chaque service, des référentes et référents égalité et les former à l'égalité et les former à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations			
26	Définir et mettre en place un plan de formation			
27	Intégrer les questions d'égalité et de lutte contre les discriminations aux entretiens d'évaluation annuels			
28	Faciliter les évolutions et la mobilité interne sans se limiter aux métiers traditionnellement considérés féminins ou masculins			
29	Formaliser des process de recrutement non discriminants			
30	Accompagner les personnels qui participent aux recrutements			
31	Intégrer le critère de la proportion femmes-hommes dans l'examen des évolutions professionnelles			
32	Informier sur les positions statutaires et administratives concernant les aménagements du temps de travail			
33	Étudier et mettre en place une Charte des temps			
34	Mettre en place un dispositif de signalement et de suivi des violences sexistes et sexuelles et des discriminations			